

La mondialisation et les pays en voie de développement



DRISS Abderahmane

La mondialisation et les pays en voie de développement

La mondialisation est-elle bien celle dont on parle? La réelle situation de la majorité de l'humanité aujourd'hui vit dans une mondialisation qui est celle de la pauvreté, et pourtant le progrès économique et social dans le monde est une responsabilité commune que partage la collectivité internationale toute entière.

Une bonne partie de notre planète a l'aspect d'un gigantesque bidonville surpeuplé. Les populations les plus pauvres n'ont d'autres choix que de construire une autre économie ou de réactiver des circuits traditionnels d'échanges, structures par un lien social traditionnel. Cette économie apporte une certaine réponse à la misère mais elle reste imparfaite car elle ne fera jamais disparaître la pauvreté.

Le moment est venu pour les pays riches de se rendre compte que dans un monde interdépendant les principes du développement ne peuvent s'arrêter aux frontières nationales de leurs pays, il doit s'étendre à toute la famille humaine si on veut réellement concrétiser l'idée de la mondialisation.

Les pays en voie de développement ont toujours dénoncé le déséquilibre du système économique mondial et aucune initiative collective de ces pays n'a connu un retentissement aussi considérable sur le plan international, que les propositions d'instaurer un nouvel ordre économique international. L'expression du nouvel ordre économique international a été introduite dans le vocabulaire international par le

groupe des 77, forgé à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui s'est tenue en avril 1974 et souvent reprise à partir de ce moment.

Cette revendication est formulée par ceux qui s'estiment lésés par l'ordre contemporain.

La réalisation effective des transformations souhaitables dans le domaine économique international exige que les normes et principes du nouvel ordre économique international soient progressivement consacrés dans les instruments juridiques, ayant d'avantage force obligatoire, le droit international économique devrait codifier avec clarté et efficacité ce droit au développement ainsi que les obligations qui en découlent aux Etats pour la promotion d'un développement mondial.

Dans les pays développés, les médias emploient couramment ces dernières années le mot "mondialisation", dans ces pays ce concept occupe aussi une place croissante dans les débats universitaires autrement dit, dans les milieux où l'on avait pendant des années gardé ses distances ou fermé les yeux sur les problèmes des pays en voie de développement et leurs liens avec les structures et institutions dominantes des relations économiques internationales.

Enfin, les dirigeants politiques des pays riches commencent à se montrer plus conscients et plus soucieux des relations économiques entre le nord et le sud.

La mondialisation ne sera plus possible tant que n'auront pas été établis les obligations et les droits nécessaires à la protection et au développement des pays en voie de développement.

Utilisant l'assemblée générale des nations unies comme une base de revendication, le tiers monde a fait voter des résolutions proclamant des principes nouveaux qui ont déstabilisé un droit international qui par la liberté qu'il laissait aux états, favorisait les plus forts. La mise en œuvre de ces nouvelles normes supposant une certaine redistribution des richesses et du pouvoir économique, bute sur des entraves particulièrement visibles pour le système des préférences généralisées.

Les idées que l'on croyait mortes continuent à vivre dans les consciences et ont fait des lendemains insoupçonnés. croire que celle qui porte sur le nouvel ordre

Les pays en voie de développement ont toujours dénoncé le déséquilibre du système économique mondial et aucune initiative collective de ces pays n'a connu un retentissement aussi considérable sur le plan international, que les propositions d'instaurer un nouvel ordre économique international.

économique international serait éteint constituerait une erreur grave. L'idée de la mondialisation économique ne se concrétisera jamais si on maintient toujours le déséquilibre économique criant qui affecte la communauté internationale. Le nouvel ordre économique international relève non du rêve mais de la nécessité. Son moteur n'est autre que le droit ou développement.

Un appui intelligent des pays riches aux "économies populaires" qui sont les économies réelles des pays pauvres semble indispensable sous la forme d'un vaste contrat de solidarité, de nouvelles formes d'organisation sont nécessaires pour réguler socialement la mondialisation, les Etats riches bien sur ont un rôle fondamental à jouer dans la formation de ce dispositif.

Nous pensons que le nouvel ordre économique international est le facteur indispensable pour concrétiser l'idée de la mondialisation et retrouver un ordre juste et un monde stable avec la participation pleine et effective des pays en voie de développement à tous les stades de la prise de décision devant conduire à l'élaboration d'un système économique mondial équitable et durable.

*Avocat au Barreau de Sétif
Membre du Conseil de l'Ordre*